



## EXTRAIT N°27/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :		L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint ;
Le 22 mars 2022		
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<b>PRESENTS</b> : le Maire, M. Yan MONPLAISIR. <b>Adjoints</b> : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		<b>Conseillers municipaux</b> : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
<b>En cours de Séance :</b>		<b>ABSENTS EXCUSES</b> : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	<b>ABSENTS NON EXCUSES</b> : M. CRETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
ASSISTANTS		M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE A LA  
CAISSE DES ECOLES POUR L'ANNEE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins de la Caisse des Ecoles

Considérant que l'équilibre du budget de la caisse des Ecoles nécessite une subvention pour l'année 2022 s'élevant à 3 954 000 €.

.....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de **3 954 000 €** (trois millions neuf cent cinquante-quatre mille euros) à la Caisse des Ecoles.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657361 » Subvention de fonctionnement de la caisse des Ecoles – du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

